

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Techniques d'éducation
en services de garde (900.94)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)

au Cégep de Drummondville

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme de *Techniques d'éducation en services de garde* (900.94) menant à l'AEC, au Cégep de Drummondville, s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient en 1993-1994.

La Commission a mené cette évaluation selon les modalités exposées dans le guide spécifique d'évaluation de ce programme¹. Dans un premier temps, le Cégep de Drummondville transmettait à la Commission un rapport d'auto-évaluation du programme. Puis un comité de spécialistes² a analysé ce rapport et effectué une visite au Cégep, le 1^{er} juin 1995. Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'auto-évaluation par des échanges avec la direction du Cégep, le comité d'évaluation de l'établissement ainsi que des professeurs, des finissantes et des étudiantes.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'auto-évaluation soumis par le Cégep, complétée par les principales constatations issues de la visite. Après une brève présentation des principales caractéristiques du programme, le document expose les résultats de l'évaluation selon les six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion. La conclusion résume l'appréciation globale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*, Québec, août 1994, 52 p.
 2. Outre la commissaire, M^{me} Louise Chené, qui en a assumé la présidence, le Comité a été composé de la coordonnatrice de la garderie Au Palais des Merveilles de Saint-Georges de Beauce, M^{me} Louise Lamarche, d'une enseignante en TESG du Collège de l'Assomption, M^{me} Liliane Neveu. M^{me} Mariette Trottier, analyste de la Commission, a agi comme secrétaire du Comité.

Évaluation du programme conduisant à l'AEC

Description du programme

Le Cégep de Drummondville dispense de la formation à environ 1 600 élèves à temps plein dont les 2/3 s'inscrivent à des programmes préuniversitaires. Environ 700 élèves suivent de la formation à temps partiel. De ce nombre, environ quarante élèves prennent des cours en TESG à chaque trimestre, certaines d'entre elles désirant obtenir l'AEC correspondante. Ce n'est qu'en 1992 que le Cégep a été autorisé à offrir ce programme. Un groupe inscrit à temps plein aurait aussi reçu de la formation en 1992-1993, mais le rapport d'auto-évaluation n'en fait pas mention.

L'offre de formation en TESG résulte de besoins exprimés par le milieu et de l'intention du Cégep de diversifier son offre de formation dans le secteur technique.

Quatre personnes dispensent présentement les cours de TESG au Cégep de Drummondville.

Résultats de l'évaluation

La Commission considère que la mise en oeuvre du programme par le Cégep est problématique et elle juge son avenir précaire. Les problèmes majeurs sont relatifs à la cohérence, aux ressources matérielles, à l'évaluation des apprentissages et à la gestion du programme.

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

Le programme d'AEC en TESH est encore en phase de rodage au Cégep de Drummondville : l'établissement vérifie actuellement les besoins du milieu avant d'investir dans l'implantation éventuelle d'un DEC en TESH ou d'un autre programme en Techniques humaines. Le Cégep dispose d'un réseau informel pour recueillir les besoins de formation mais l'augmentation croissante de l'effectif étudiant l'amène à vouloir systématiser cette cueillette en prévoyant des rencontres annuelles ou bi-annuelles avec les divers représentants du milieu. Il prévoit aussi relancer ses diplômées et créer un comité de programme dès l'an prochain.

Le Cégep établit toutefois peu de liens entre les besoins du marché du travail et les objectifs du programme comme tels. Il s'efforce plutôt de répondre par une offre de cours aux besoins qu'expriment ponctuellement des élèves issues en majorité du milieu des services de garde. Cette pratique semble traduire le mode de fonctionnement actuel du secteur de la formation continue.

La Commission *suggère* au Collège de systématiser ses moyens de recueillir les attentes des divers milieux de garde, de les utiliser pour orienter et structurer son programme et de réaliser les actions envisagées au sujet de la relance de ses diplômées et de la création de son comité de programme.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiantes.

Le programme offert en ce moment est généralement conforme aux objectifs décrits dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*. Toutefois, le Collège pense avoir identifié une lacune dans le programme en ce qu'il ne permet pas de développer suffisamment l'autonomie et la connaissance de soi des étudiantes et, en conséquence, ne les conduit pas à utiliser leurs ressources personnelles à l'intérieur de leur pratique. La Commission l'encourage à vérifier cette hypothèse et à apporter, le cas échéant, les ajustements requis.

La Commission manque d'information quant à la teneur des plans de cours et leur mise à jour : elle n'a pu cerner avec évidence que ceux-ci sont produits systématiquement, appliqués rigoureusement et discutés avec les étudiantes. Elle a appris toutefois que la préparation en serait maintenant encadrée par une politique du Collège.

La Commission croit que le Collège n'a pas encore une vision très précise du programme à dispenser et qu'il n'y a pas la concertation nécessaire entre les responsables et les enseignantes à ce sujet. De plus, les conditions inhérentes à l'offre de cours à temps partiel ne favorisent pas l'articulation des activités d'apprentissage aux objectifs du programme.

Elle recommande au Cégep de prendre les moyens nécessaires pour que toutes les personnes qui interviennent dans ce programme en arrivent à une vision commune des objectifs du programme et la traduisent de façon cohérente dans les objectifs et les contenus des cours.

La séquence des cours, inspirée des *Cahiers de l'enseignement collégial*, est présentée sous le signe de la «souplesse», en s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres cégeps. Cependant, les étudiantes rencontrées ne sont pas informées de l'existence d'une séquence. De plus, la possibilité de s'inscrire au cours *Développement de l'enfant II* sans avoir suivi *Développement de l'enfant I* existe de même que celle de s'inscrire au stage avant d'avoir terminé la grande majorité des autres cours.

La Commission recommande que le Cégep articule son offre de cours en TESSG, de telle façon que la séquence traduise la progression des apprentissages, qu'elle allie la pratique à la théorie et qu'elle respecte les préalables, le cas échéant.

Une nouvelle séquence, annoncée pour septembre 1995, devrait permettre de corriger la situation puisqu'elle concentrerait les activités d'apprentissage reliées à la connaissance des développements et des besoins de l'enfant au début du programme pour ensuite se pencher sur celles qui concernent la fabrication et l'utilisation d'outils et terminer enfin avec les cours d'intégration et de transfert. Les responsables aspirent surtout à mieux structurer le programme pour celles qui sont sans expérience dans le domaine.

La pondération des activités d'apprentissage inscrite dans les plans de cours disponibles est la même que celle des plans cadres à quelques exceptions près. Les modifications apportées découleraient de demandes des étudiantes ou du milieu du travail. Cependant, la Commission ne peut cerner clairement ce qui est comptabilisé dans la pondération : certaines enseignantes y incluent les heures de rencontres, parfois le temps de préparation des examens, parfois non; certains cours ont été donnés sous forme intensive et on n'a pu préciser si le calcul a été établi par semaine ou autrement.

Enfin, les explications données au sujet des heures ajoutées ou retranchées sont demeurées plutôt vagues, si bien que la pondération est demeurée objet de questionnement pour la Commission.

En conséquence, la Commission recommande que le Cégep demeure vigilant au sujet de la charge globale de travail des étudiantes et s'assure que celle-ci se rapproche le plus possible de la pondération officielle.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiantes

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

La Commission souligne l'engagement dont les professeurs font preuve dans leur enseignement. Ainsi, l'utilisation d'exposés, de séminaires, de groupes de discussions, de jeux de rôles, de bricolages, d'ateliers, de vidéos, de rencontres avec des invitées-ressources démontre un bon esprit d'initiative. Les professeurs utilisent l'expérience des élèves déjà en milieu de garde pour émailler leurs cours d'exemples concrets ou pour établir des relations d'aide avec les non-initiées. Ayant constaté que ces étudiantes apprennent par le concret, elles trouvent des façons de rendre leur enseignement «pratique». La Commission reconnaît que cette attention accordée par les professeurs aux besoins de leurs élèves est un point fort du programme.

Il n'y a pas de mesures particulières de soutien et d'encadrement des étudiantes. En fait, le Cégep compte sur le professionnalisme des enseignantes comme mesure de soutien des étudiantes. Des rencontres sont toujours possibles avec la conseillère pédagogique qui est chargée du suivi des élèves. Celle-ci envisage de rencontrer dorénavant chacun des groupes-cours afin de maintenir le contact avec les étudiantes et de leur rappeler les mesures de soutien et d'encadrement disponibles. Elle veut offrir aussi aux étudiantes ayant des problèmes un encadrement plus adéquat qui pourrait consister en un cours, un atelier ou une rencontre individuelle visant une démarche de connaissance de soi. La Commission encourage le Collège à soutenir ces initiatives.

Les professeurs sont disponibles avant et après les cours et pendant la pause, compte tenu des contraintes liées aux conditions de travail des chargées de cours. Les étudiantes s'en disent satisfaites.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les compétences des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles.

Trois personnes offrent présentement la plupart des cours en TESG au Cégep de Drummondville : l'une d'elles a de l'expérience en garderie et deux, en préscolaire; ces deux dernières complètent actuellement une maîtrise en éducation. Le Cégep veut élargir sa banque de candidatures afin de mieux répondre aux nouveaux besoins de formation identifiés dans le milieu. À l'instar des étudiantes, qui attribuent certaines lacunes de leur formation à l'absence de connaissances des milieux de garde chez certaines enseignantes, la Commission estime que la connaissance des milieux de garde est une condition importante d'un enseignement adapté aux exigences de la profession. Elle *suggère* au Collège de s'assurer que la formation et l'expérience en services de garde soient mises en priorité lors de l'embauche et que l'attribution des cours soit faite en lien direct avec la compétence des personnes.

Aucun personnel de soutien n'est attribué au programme si ce n'est le personnel clérical affecté aux inscriptions et à l'émission des diplômes.

Il n'y a pas de local dédié à l'enseignement de TESG; les enseignantes utilisent les salles de classes ainsi qu'un local d'arts plastiques, au besoin. Les professeurs doivent faire preuve d'initiative pour se procurer et transporter au Cégep l'équipement et le matériel didactique requis pour l'enseignement, puisque le Collège se limite à fournir le matériel d'arts plastiques. Il semble difficile d'emprunter du matériel aux autres départements. L'accès à l'audiovisuel et à la bibliothèque est également limité : le professeur chargé du cours *Documentation enfantine* a même dû déplacer son groupe dans une bibliothèque municipale pour avoir accès à du matériel pertinent.

La Commission recommande que les ressources matérielles requises soient fournies afin d'assurer la qualité de la formation. Qu'à ce titre, le Collège favorise également l'emprunt de matériel à d'autres départements, pourvoit la bibliothèque en matériel pertinent et facilite l'accès à l'audiovisuel, lorsque requis.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

Le recrutement se réalise grâce à la publication d'un annuaire annonçant les cours offerts ainsi qu'à la publicité faite dans les journaux locaux. Le Collège songe toutefois à adresser des offres de formation aux divers milieux de garde.

Les étudiantes admises sont celles qui satisfont aux conditions minimales d'admission : formation jugée suffisante, parfois sur la base d'acquis expérimentiels. Les critères d'admission sont maintenant inscrits dans une politique institutionnelle harmonisée pour l'enseignement ordinaire et la formation continue. Toutefois, la Commission note que l'établissement accepte des élèves dans des cours à condition qu'elles aient les préalables requis pour ces cours. Cette façon de faire mène, dans certains cas, à l'acceptation ultérieure de ces élèves dans le programme. La Commission doute de l'efficacité de cette procédure. Elle *suggère* à l'établissement de mieux définir ce qu'il entend par «formation jugée satisfaisante» pour l'acceptation des élèves dans le programme. De cette façon, il devrait être possible de porter un jugement plus solide sur les capacités de la candidate et, le cas échéant, l'admettre au programme directement.

Il n'y a aucune mesure d'intégration des étudiantes, mais le Cégep indique son intention d'organiser dorénavant des sessions d'accueil.

Le rapport d'auto-évaluation indique que les résultats des étudiantes sont bons, que les instruments d'évaluation sont à jour et que l'évaluation est faite de façon cohérente et répond à des critères qui visent la formation intégrale de l'étudiante. La Commission n'a pu obtenir suffisamment de précisions pour supporter ces affirmations.

Les enseignantes pratiquent l'évaluation formative et sommative; elles assument cette responsabilité individuellement sans support réel de la direction. Les étudiantes disent être évaluées équitablement dans la plupart des cours mais injustement lors du *Stage* et du *Séminaire d'intégration*. De plus, elles mettent en cause le mécanisme de reconnaissance des acquis. Le Cégep envisage de resserrer ses contrôles au sujet de l'application de la PIEA parce qu'il est conscient qu'un redressement s'impose sur le plan du contrôle administratif de l'évaluation des apprentissages.

En conséquence, la Commission recommande au Cégep de clarifier son processus d'évaluation des apprentissages ainsi que les responsabilités qui incombent à chacun à ce sujet et de s'assurer de l'application de la PIEA.

La qualité de la gestion

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

Selon les informations fournies dans le rapport d'auto-évaluation, la gestion du programme de l'AEC en TESH repose entièrement sur les épaules de la conseillère pédagogique : la planification, l'organisation, l'évaluation du programme et des activités d'apprentissage lui sont dévolues. C'est également elle qui voit au recrutement des étudiantes, assure l'analyse et l'évaluation de leurs dossiers, recrute les professeurs, les encadre, leur offre le support pédagogique et s'assure des liens entre les contenus des divers cours.

La Commission constate que l'information ne semble pas circuler entre administrateurs, responsables pédagogiques, enseignantes et élèves, comme le prouve l'absence notable de concertation entre les personnes rencontrées. La Commission estime qu'une telle lacune compromet la mise en oeuvre d'un programme de qualité et témoigne d'une gestion problématique du programme.

En conséquence, la Commission recommande au Collège de revoir la gestion de ce programme en définissant mieux les rôles et les responsabilités des personnes engagées dans celle-ci et en s'assurant que la communication entre elles est bien établie.

Le Cégep a déjà annoncé la mise sur pied prochaine d'un comité de programme qui serait vraisemblablement composé de la conseillère pédagogique, des enseignantes et de quelques représentantes du milieu du travail. Ce comité aurait le mandat d'assumer la gestion du programme : identification des besoins, production de la grille-cours, ordonnancement des cours, adoption des plans de cours, recrutement, suivi et évaluation de la clientèle, évaluation des enseignements, évaluation de l'efficacité du programme, etc. En fait, le Cégep croit que les problèmes actuels de gestion sont conjoncturels et que la réorganisation administrative projetée permettra de redresser la situation.

Conclusion

L'évaluation de la mise en oeuvre du programme d'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde* au Cégep de Drummondville a révélé des faiblesses qui sont susceptibles d'affecter la qualité de la formation dispensée. Ces faiblesses ressortent surtout de l'examen de la cohérence, des ressources affectées au programme, de l'encadrement administratif de l'évaluation des apprentissages ainsi que de la gestion du programme.

L'absence de vision d'ensemble du programme a rendu problématique la cohérence du programme puisqu'il était difficile d'articuler les activités d'apprentissage aux objectifs du programme. Le fait que la majorité des enseignantes n'avaient pas d'expérience de travail en milieu de garde a affecté la prestation de certains cours. Les ressources matérielles requises pour mettre en oeuvre le programme, notamment le matériel didactique, n'étaient pas toujours disponibles ou étaient difficilement accessibles. Enfin, la politique d'évaluation des apprentissages, telle qu'elle était appliquée, ne permettait pas de garantir la rigueur et l'équité des évaluations. De toute évidence, le Cégep ne devrait plus offrir le programme dans les conditions qui prévalaient au moment de l'évaluation.

La Commission est consciente que la situation relatée dans le présent rapport a déjà changé et que des correctifs majeurs liés aux actions posées, ci-après citées, ont été apportés. La Commission considère que cette situation nouvelle résout plusieurs problèmes constatés dans la mise en oeuvre de l'AEC.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme, le Cégep a transmis à la Commission un état de situation comportant des actions réalisées et des engagements qu'il prévoit tenir à court terme.

Le Collège a déjà posé plusieurs actions afin de corriger les divers problèmes que la Commission a pu identifier et qui ont abouti aux recommandations du rapport. Concernant les plans de cours, il en a resserré et systématisé tous les processus; ceux-ci sont dorénavant requis des enseignantes, analysés par la conseillère responsable du programme et communiqués aux élèves, au début de chaque trimestre. Des rencontres ont été amorcées avec les enseignantes afin que toutes les

personnes qui interviennent dans le programme en arrivent à une vision commune des objectifs du programme et la traduisent, de façon cohérente, dans les objectifs et les contenus des cours. Les plans de cours sont analysés de façon plus approfondie afin que la charge réelle de travail des étudiantes se rapproche le plus possible de la pondération officielle. Des rencontres avec les enseignantes sont également prévues à cet effet et un processus formel de contrôle a été mis en place. Concernant l'évaluation des apprentissages, le Cégep a approuvé sa nouvelle PIEA qui est dorénavant harmonisée entre l'enseignement régulier et l'éducation des adultes. Celle-ci supporte tous les processus d'évaluation qui s'y rattachent et son influence, selon le cégep, se fait déjà sentir.

Au chapitre des engagements, le Collège fait part de son intention de créer un comité de programme, d'effectuer la relance de ses diplômées et d'embaucher une ressource à temps partiel qui aura le mandat de contribuer à la gestion du programme et à l'établissement de la cohérence de celui-ci.

La Commission prend note des actions déjà posées et des engagements pris par le Cégep. Elle reconnaît la pertinence de la démarche qui devrait permettre de rehausser la qualité du programme. Elle s'attend de recevoir un rapport de suivi relatant les résultats des mesures prises en regard de chaque recommandation du présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président